

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

AOUT 2020 N°67



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

RETOUR SUR UNE ELECTION

Dimanche 28 juin 2020, 19 h 58, séisme politique à Lalbenque de 7,4 sur l'échelle de Richter, avec secousses collatérales sur l'ensemble de la communauté de communes : la municipalité, après 31 ans dans les mains de Jacques Pouget, tombe dans l'escarcelle d'une liste d'opposition qui remporte l'élection avec presque 54 % des voix. La nouvelle a fait grand bruit dans le département sauf dans les colonnes de la Dépêche qui semble avoir modérément apprécié la nouvelle de ce changement de majorité à Lalbenque ! On s'en doutait un peu puisque le correspondant local de ce quotidien était sur la liste qui a perdu. La conséquence immédiate de ce scrutin, c'est l'absence du même Jacques Pouget qui rêvait de prendre la présidence de la Communauté de communes pour un cinquième mandat. Les électeurs, au-delà des questions de personnes, au-delà des programmes, des compétences ou de la pertinence de l'alliance des deux listes d'opposition du premier tour, ont clairement signifié leur désir d'alternance et leur volonté de mettre un point final à la présence hégémonique de Jacques Pouget, grand adepte du cumul des mandats, dans la gestion des affaires publiques locales depuis trois décennies. Exit donc Jacques Pouget et bienvenue à Liliane Lugol, nouvelle mairesse de Lalbenque et à Jean-Claude Sauvier, nouveau président de la communauté de communes.

Cette nouvelle est certes une surprise... mais une surprise essentiellement pour ceux qui ont fait preuve d'aveuglement en croyant que les électeurs et électrices de Lalbenque allaient remettre indéfiniment en selle le même homme jusqu'à la fin des temps. La corde, bien élimée durant le dernier mandat de 2014 à 2020, a fini par casser. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir prévenu l'intéressé. De toutes parts, de bonnes âmes lui disaient de passer la main et la Caselle Enchênée a souvent invité Jacques Pouget à cesser de s'accrocher à ses différents pouvoirs comme une moule à son rocher. De nombreux articles ont été écrits dans ce sens mais notre ancien maire n'a pas voulu écouter les judicieux con-

seils de notre petit journal. Au lieu de traiter nos articles de « plume affligeante » (ce sont ses propres mots il y a un an), au lieu de ridiculiser nos propositions, au lieu de se complaire dans les éloges dithyrambiques écrits à son sujet dans un prospectus de l'été dernier (rappelons-nous... saint Jacques Pouget !) la sagesse aurait dû l'inviter à une sortie la tête haute, sans se présenter pour un sixième mandat, évitant ainsi le déshonneur de la défaite et l'échec d'une liste qui, sans sa présence, aurait probablement remporté les élections. Dans l'écriture d'un destin, qu'il soit local ou national, qu'il soit petit ou grand, il faut savoir passer la main. Cette décision n'a pas été prise et c'est collectivement que la liste perdante doit assumer ce mauvais choix.

Est-ce à dire que les électeurs ont condamné l'immense travail accompli par cet homme politique pendant ces trois dernières décennies ? Certes non ! Chacun sait que Jacques Pouget a transformé Lalbenque en dotant la commune d'infrastructures essentielles qui ont permis l'essor du village devenu désormais un territoire attractif où il fait bon vivre, bien aidé dans son effort -- il faut le dire -- par la proximité de la sortie d'autoroute et l'activité économique de Cahors. Mais ses réalisations, reconnues et saluées par tous, ne doivent pas faire oublier les diverses erreurs de ses mandats successifs dont les plus patentes sont une gestion clanique avec faveurs accordées aux « amis » et l'urbanisation anarchique de la commune et dont les plus récentes sont l'autorisation de la galerie marchande de Carrefour et le choix désastreux de l'emplacement de la future plaine de jeux dans une zone inondable. Des choix qui ont pesé lourd dans l'issue de cette élection. Quoi qu'il en soit de ses réussites ou de ses erreurs, quoi qu'on pense de son action et de sa personnalité, Jacques Pouget restera une figure incontournable dans l'histoire de Lalbenque et notre journal, tout en conservant un regard critique sur ses derniers mandats, tient à saluer avec sincérité l'engagement de cet homme au service de la collectivité.

La page est tournée. Reste à écrire une autre histoire avec d'autres hommes et d'autres femmes. Certains se sont gaussés de cet accord de second tour entre une liste de sensibilité écologiste et une autre menée par Sébastien Nodari, la comparant à l'alliance proverbiale de la carpe et du lapin. D'ailleurs qui était la carpe et qui était le lapin ? Les auteurs de ce tract ne le disent pas. On peut supputer que Liliane Lugol était la carpe femelle et que Sébastien Nodari, adepte de la course à pied, était le lapin agile et infatigable !!! Plus sérieusement, à l'échelle locale, des accords de gestion municipale peuvent être passés entre des listes de sensibilité différente à condition que les programmes soient clairement identifiés et acceptés par les deux parties. C'est ce qui s'est passé entre les deux tours et c'est ce qui a permis cette alliance victorieuse, répondant ainsi à la demande d'alternance exigée des électeurs et électrices lors du premier tour du 15 mars. (60 % pour les deux listes réunies et 40 % pour la liste Dolo). Le principe d'efficacité a prévalu, sans lequel la liste de l'ancien maire aurait évidemment remporté une fois de plus les élections. Qu'y a-t-il à redire à cette stratégie parfaitement légale et maintes fois utilisée en France lors d'élections municipales ? Pour ce faire, il fallait du courage et de l'audace. Ces candidats n'en ont pas manqué et la stratégie a payé.

Les deux collectivités territoriales (commune et communautés de communes) ont donc désormais chacune un nouveau responsable. Jean-Claude Sauvier, membre du parti communiste, pour la direction de la Comcom. Et Liliane Lugol, de sensibilité écologiste, pour la direction de la commune de Lalbenque. C'est un tournant historique. A tous les deux, aux huit vice-présidents de la Comcom, à tous les élus communautaires, à tous les maires et à tous les conseillers municipaux en charge des 23 communes de la Communauté, la Caselle Enchênée souhaite un mandat de six ans qui fasse avancer notre large territoire vers plus d'écologie, plus de protection de l'environnement et une meilleure prise en compte de la démocratie pour associer au maximum les citoyens aux différentes prises de décisions qui vont continuer à façonner notre collectivité. Dans ces deux domaines de l'écologie et de la démocratie, beaucoup reste à inventer après des décennies de gestion territoriale « pougétiste » loin de ces deux préoccupations désormais majeures. A tous et à toutes, courage et ténacité dans l'accomplissement de leurs

différents programmes.

Les médias nationaux ne se sont pas intéressés à cette petite révolution locale. Ils auraient pu, ils auraient dû. Car rares, en France, sont les territoires où la nouvelle maire de la principale commune est de sensibilité écologiste, où son premier adjoint est proche du secrétaire général Les Républicains et député, Aurélien Pradié, et où le nouveau président de la communauté de communes est membre du parti communiste depuis 40 ans ! Qui dit mieux en termes de grand écart et d'éclectisme politique ? Attendons-nous, dans six ans, à voir l'éventail politique s'agrandir un peu plus... de l'extrême gauche à l'extrême droite !!!

Cette situation cocasse montre en tout cas l'explosion des frontières traditionnelles entre la droite et la gauche auxquelles s'accrochent nos hommes politiques du vieux monde, rivés sur les vieux clivages d'autrefois. Les nouvelles frontières se situent désormais entre les politiques qui défendent les logiques habituelles (augmentation de la production et de la consommation, l'œil scotché sur le PIB et une croissance économique sans fin) et ceux qui savent que ce monde-là est moribond et qui portent le souci permanent des valeurs écologiques jusqu'à envisager une certaine forme de décroissance, passage obligé pour éviter la catastrophe qui s'approche de jour en jour.

Pour terminer, afin de rassurer certains de nos habitués détracteurs, notre journal, fidèle à sa vocation de poil à gratter ou de mouche du coche, ne manquera pas de continuer à exercer un regard critique dans l'exercice du pouvoir de ces nouveaux élus. La démocratie est à ce prix quels que soient les hommes ou les femmes aux manettes des affaires publiques locales.

Laissons le dernier mot à Marthe Delon, bien connue de tous les lalbenquois et lalbenquoises... et même bien au-delà. Du haut de son grand âge et pétrie de sagesse paysanne, elle a résumé à sa façon la situation nouvelle : « *C'est en faisant la soupe qu'on connaît la qualité de la marmite !* » Nous sommes tous impatients de goûter la soupe pour juger de la qualité de la nouvelle marmite !

Daniel Pasquier

LES 37 ELUS COMMUNAUTAIRES

Bien consciente de la place prépondérante de la Communauté de communes avec l'attribution de nombreuses compétences, la Caselle Enchênée a cru bon d'informer ses lecteurs et lectrices de la composition exhaustive de ce conseil communautaire.

37 élus. Le président (seul candidat à ce poste... ce qui n'est pas un gage d'une démocratie en bonne santé!) est **Jean-Claude Sauvier**, maire de Laburgade. Les huit vice-présidents sont : **Matthieu Gaillard**, élu de Limogé, **Yves**

Marlas, élu de Concots, **Nathalie Ginestet**, élue de Flaujac-Pujols, **Bertrand Gouraud**, élu de Vaylats, **Micheline Dubois**, élue de Saillac, **Geneviève Dejean**, élue d'Aujols, **Jacques Marzin**, élu de Lalbenque, **Francis Cammas**, élu de Mondoumerc.

Et voici la liste des 37 élus, commune par commune, à la page suivante.

Communes	Qualité	Nom	Prénom
AUJOLS	Titulaire	DEJEAN	Geneviève
	Suppléant	FOURES	Christiane
BACH	Titulaire	VALETTE	Patrick
	Suppléant	ROYER	Stella
BEAUREGARD	Titulaire	LINOU	Didier
	Suppléant	MARTIAL-GUILHEM	Laurence
BELFORT DU QUERCY	Titulaire	FIGEAC	Francis
	Titulaire	CASTELNAU	Dorothee
BELMONT SAINTE FOI	Titulaire	TISON	Sylviane
	Suppléant	BRUGIDOU	Frédéric
BERGANTY	Titulaire	DAVID	Christian
	Suppléant	ARMAND-CONQUET	Sylvie
CENEVIERES	Titulaire	DEGLETAGNE	Gérard
	Suppléant	MABRU	Jean-Pierre
CONCOTS	Titulaire	AILLET	Jean-Marie
	Titulaire	MARLAS	Yves
CREGOLS	Titulaire	PECH	Didier
	Suppléant	DELBOS	Anne-Marie
CREMPS	Titulaire	RICARD	Nathalie
	Suppléant	COURNEDE	Joseline
ESCAMPS	Titulaire	WALLE	Annie
	Suppléant	ZIMRA	Benjamin
ESCLAUZELS	Titulaire	POINSOT	Martin
	Suppléant	CONTE	Christian
FLAUJAC-POUJOLS	Titulaire	GINESTET	Nelly
	Titulaire	CAVILLE	Jean-Marc
	Titulaire	DEPEYROT	Laurent
LABURGADE	Titulaire	SAUVIER	Jean-Claude
	Suppléant	FERMY	Maryse
LALBENQUE	Titulaire	LUGOL	Liliane
	Titulaire	NODARI	Sébastien
	Titulaire	CONQUET	Myriam
	Titulaire	MARZIN	Jacques
	Titulaire	PAGES	Sylvie
	Titulaire	LONJOU	Charlie
	Titulaire	DOLO	Stéphane
	Titulaire	REBIERE	Catherine
LIMOGNE EN QUERCY	Titulaire	GAILLARD	Mathieu
	Titulaire	MONTAGNE	Eric
	Titulaire	ANDRE	Charlotte
LUGAGNAC	Titulaire	REYMANN	François
	Suppléant	DEVIMES	Nathalie
MONTDOUMERC	Titulaire	CAMMAS	Francis
	Titulaire	BERC	Jean-Paul
SAILLAC	Titulaire	DUBOIS	Micheline
	Suppléant	HEBRARD	Laurent
SAINT MARTIN LABOUVAL	Titulaire	VAQUIE	Jacques
	Suppléant	ANDISSAC	Jean-François
VARAIRE	Titulaire	AYMARD	Marcel
	Suppléant	COURPET	Edwige
VAYLATS	Titulaire	GOURAUD	Bertrand
	Suppléant	COURDESSE	Pascal
VIDAILLAC	Titulaire	TEULIER	Francis
	Suppléant	COLON	André

INCIDENT DE CHASSE : une décision de justice exemplaire

Le 24 février 2018, dernier week-end de la saison de chasse, lors d'une battue dirigée par la société de chasse à Bach « *Le réveil de la perdrix* », deux tirs à balles ont touché le portail de mon habitation.

Ces tirs ont été tirés à une hauteur d'un mètre cinquante en direction de nos 2 maisons d'habitation.

Ne sachant pas qui était l'auteur de ces tirs, je décide d'écrire à la fédération de chasse du Lot pour une demande de soutien ainsi qu'au Préfet du Lot, au député Aurélien Pradié et à l'ONCFS (Office National de la Chasse transformé depuis lors en OFB, l'Office Français de la Biodiversité), autrement dit la police de la Chasse.

L'OFB n'a pas tardé à me répondre et à prendre rendez-vous avec moi pour un constat des faits sur place.

En fait, encore à ce moment-là, je n'avais pas pris conscience de la dangerosité de cet acte et ce fut pour moi une révélation pesante : mon monde s'écroulait et pire encore, je ne me sentais plus en sécurité chez moi, dans ma propriété.

Cette propriété est constituée de 42 hectares d'un seul tenant. 22 hectares autour de nos maisons ont été clôturés à une hauteur de 1,80 m, une clôture qui est constamment mise à mal en période de chasse.

Les agents de l'OFB ont pris la déposition et la plainte de mon épouse, de mon père et de moi-même.

Le 12 février 2020 a eu lieu le jugement de cette affaire. Les juges n'ont pas hésité à condamner sévèrement les responsables de cette infraction. L'auteur des deux tirs a écopé de 5 ans de suspension de permis de chasse et d'une amende de

1500 euros. Quant au directeur de la battue et responsable de la sécurité, il a été condamné à un an de suspension du permis de chasse et à 400 euros d'amende.

Les accidents de chasse ont fait une dizaine de morts en France durant la saison dernière qui s'est terminée en février. L'année précédente, on avait comptabilisé 131 accidents de chasse avec 7 morts. Malgré le renforcement de la sécurité à la chasse, on ne peut donc que déplorer une légère augmentation du nombre d'accidents et du nombre morts.

L'opinion publique condamne de plus en plus les activités cynégétiques. Les français sont de plus en plus nombreux à exiger un jour de fermeture hebdomadaire (le dimanche par exemple) de façon à laisser les promeneurs se livrer à leurs balades dominicales sans risque de recevoir une balle ou du plomb. La régulation des espèces trop nombreuses sur le territoire ne doit pas se faire à n'importe quel prix. La passion des uns ne doit pas mettre la vie des autres en danger, ni leur pourrir la vie.

Quant à notre affaire locale jugée récemment, les deux prévenus se sont estimés condamnés trop lourdement et ont fait appel de cette décision de justice. Ils ont pris le risque de se voir condamnés plus lourdement. La Caselle Enchênée ne manquera pas d'informer ses lecteurs du jugement en appel.

Serge Lecocq

ARCHIVES : UNE AFFAIRE ROCAMBOLESQUE !

Durant la semaine du 14 au 21 juin dernier, le village de Lalbenque a connu un feuilleton inattendu qui est venu pimenter la vie locale à quelques jours du second tour des élections.

Pour comprendre l'origine de cette affaire, il faut remonter au conseil municipal du 9 mars dernier. Lors de ce conseil, décision avait été prise à l'unanimité pour que la mairie se débarrasse d'une partie de ses archives municipales afin de les transférer aux archives départementales. Le traitement des archives, réalisé par un technicien du centre de gestion de la fonction publique, a permis de réaliser trois lots d'archives : un premier lot conservé par la commune (l'inventaire physique de 1811 à 2019), un second lot déposé aux archives départementales conformément à la décision unanime du conseil et un troisième lot restant correspondant aux archives destinées à être éliminées. En réalité, lors du vote du 9 mars, personne n'avait compris (ni le maire ni aucun conseiller) qu'un stock important allait partir à la destruction.

Le 15 juin dernier, la mairie a demandé à la PAPREC (entreprise de recyclage de Mercues) de venir récupérer tous les documents destinés à être détruits. Par bonheur, Kévin Delon, l'œil toujours aux aguets, découvre cette benne sta-

tionnée près de la mairie. Il grimpe dans la benne et découvre, effaré, un tas de documents relatant la vie de Lalbenque aux siècles derniers qui, quelques heures plus tard, allaient être broyés. Alerte générale vers 14 h 30 pour empêcher ce désastre et, quelques minutes plus tard, ce sont une dizaine de citoyens de Lalbenque qui sont sur les lieux pour sauver une partie de la mémoire du village.

A 16 heures, l'employé de la PAPREC, conducteur du camion, ne veut pas rester plus longtemps et part avec son chargement vers Mercues. Après négociations téléphoniques, le directeur de la PAPREC accepte d'attendre le lendemain pour détruire les documents. Il précise qu'il autorise quelques personnes à venir continuer le tri à condition d'avoir une autorisation en bonne et due forme signée par le maire. Jacques Pouget, acquis rapidement à notre cause, signe ce papier et nous voilà à Mercues, le lendemain matin, le mardi 16 juin, à 4 personnes, en train de continuer le tri des documents à sauver. Peine perdue : dix minutes plus tard, la direction de la PAPREC reçoit un appel téléphonique des archives départementales interdisant à qui que ce soit de fouiller dans ces archives. Les courageux et téméraires membres des « Amis de Lalbenque » ne se laissent pas impressionner par cette interdiction. Ils continuent à négocier avec les archives départementales et restent sur place

jusqu'à 17 heures pour empêcher la destruction. Pendant ce temps, le maire de Lalbenque est convoqué aux archives et est sommé d'empêcher toute intervention de ses habitants dans cette affaire. Le maire, (avec le courage et l'esprit rebelle qu'on lui connaît !!!!) s'exécute promptement et envoie un mail à la PAPREC pour interdire à qui que ce soit de pénétrer sur le tas d'archives destinées à la destruction. Par bonheur, le directeur de l'entreprise comprend les enjeux et la polémique qui commence à gonfler. Il promet d'attendre toute la semaine pour prendre la décision de destruction.

Le lendemain, mercredi 17 juin, les 3 mousquetaires désireux de sauver les archives du village ne baissent toujours pas les bras. Puisque l'Administration ne veut rien entendre, ils vont s'adresser au président du Conseil départemental, à la présidente du Parc et aux médias qui commencent à s'intéresser de près à ce conflit à quelques jours du second tour des élections. Des articles commencent à s'ébaucher pour dénoncer cette volonté de ne pas entendre le désir des citoyens soucieux de conserver la mémoire de leur village. Les lignes téléphoniques se mettent très vite en surchauffe entre la préfecture, le conseil général, la mairie de Lalbenque et les archives départementales. Les choses vont alors très vite. Le préfet, pressentant le début d'un incendie qu'il ne pourrait plus maîtriser, demande au directeur des archives départementales de laisser faire et d'autoriser la mairie de Lalbenque à venir récupérer les documents qui leur paraissent importants à conserver. Autrement dit, une décision préfectorale totalement à l'opposé de celle prise la veille !!!

Et c'est ainsi que, le jeudi matin 18 juin, à 8 heures du matin, on a vu les trois mousquetaires des Amis de Lalbenque (Kévin Delon, Myriam Conquet et Emilienne Vincens) accompagnés du maire Jacques Pouget et de deux conseillers Michel Durand et Daniel Pasquier s'affairer dans le tas de documents déposés à Mercues pour tenter de récupérer un maximum d'archives à conserver. La pêche a été fructueuse avec, entre autres : documents de la seconde Guerre mondiale, archives militaires, archives agricoles, archives associatives (Comité des fêtes, Avenir Olympique Lalbenquois) archives communales des années 1930, affiches des années 1920 et 1930, archives adduction d'eau, acte notarié sur le droit de pacage accordé aux paysans des hameaux autour des terrains de Cournesses, établi en 1893...et même un courrier adressé au maire du village en 1927 invitant ce dernier à accepter la venue d'un camion de 12 mètres sur trois, équipé pour une séance de cinéma vantant les mérites de la Potasse d'Alsace pour fertiliser les terres du Quercy ! Peut-être la première séance de cinéma à Lalbenque... un siècle avant les séances organisées par Ciné Lot !!!

Cette histoire rocambolesque avec rebondissements journaliers et prises de décisions contraires d'un jour sur l'autre en dit long sur le fonctionnement de notre administration capable de manger son chapeau lorsque l'incendie menace.

Elle pose aussi la question du devenir des archives municipales lorsque les mairies décident de faire du tri et de transférer une partie de ces documents au département. Beaucoup de mairies, moins à l'affût que certains citoyens de Lalbenque, ont probablement perdu pour toujours des documents riches d'intérêt pour les historiens ou habitants s'intéressant à l'histoire locale. Chaque commune devrait être vigilante et proposer aux associations ou aux citoyens passionnés d'histoire de récupérer, avant destruction, tous les documents susceptibles d'intéresser les générations futures. Ce qui n'a pas été fait à Lalbenque... non pas par négligence des uns ou des autres mais par ignorance du devenir de ces archives promises à la destruction.

Les documents désormais à l'abri, la mairie de Lalbenque propose un groupe de travail pour affiner le tri sommaire effectué par quelques citoyens téméraires sans lesquels une grande partie de la mémoire locale serait partie dans les griffes de la déchiqueteuse de la PAPREC. Un merci tout spécial au directeur de cette entreprise, Jean-Marc Guénin, qui a fait preuve d'une grande compréhension et d'une grande patience devant les ordres et contre-ordres qu'il a reçus durant cette semaine folle de juin dernier.

Le C.A de l'ASEL



Kévin DELON , Myriam CONQUET, Emilienne VINCENS, Michel DURAND , Daniel PASQUIER, et au centre de l'image Jacques POUGET en train de trier les archives à Mercues.

TROIS PETITS TOURS ET PUIS S'EN VA !

A peine élue, tout de suite démissionnaire ! Etonnante décision, parfaitement légale au demeurant, que celle de madame Nathalie Juzwiak, en seconde position sur la liste de Stéphane Dolo à Lalbenque et qui, apparemment très chagrinée par l'échec de sa liste, a préféré démissionner de sa position d'élue d'opposition. Tel l'enfant gâté à qui on refuse le jouet espéré ou la bouderie d'une femme éconduite ! C'est dire tout l'intérêt porté par cette candidate à la commune de Lalbenque ! Est-ce à dire qu'on devrait se présenter uniquement avec la certitude d'être élu ? Lors d'une élection, le risque d'être battu est toujours présent et il faut d'emblée accepter cette règle... ou ne pas se porter candidat. Si tous les candidats battus se comportaient de la sorte, il n'y aurait jamais d'opposition dans les conseils municipaux. Il est pourtant sain que l'opposition existe, de préférence constructive, pour éviter les dérives éventuelles de n'importe quelle liste majoritaire ou les somnolences de la pensée commune.

Cette démission de Nathalie Juzwiak a une conséquence drolatique. En cas de démission d'un membre du conseil, c'est le candidat suivant, dans l'ordre de la liste, qui prend sa place... en l'occurrence, dans ce cas précis, Jacques Pouget, l'ancien maire, qui fait donc son entrée dans le conseil en tant que membre d'opposition. Après avoir passé 31 ans dans le siège du maire, va-t-il accepter d'occuper longtemps cette position assez inconfortable mais néanmoins tout à fait légale ? La décision lui appartient. Fort de sa longue expérience, il peut être, s'il le souhaite, tout à fait utile dans ce nouveau conseil municipal mais on peut imaginer aussi une seconde démission, parfaitement compréhensible, dans les semaines ou les mois à venir. Dans ce cas, serait élue, à la place de l'ancien maire, Géraldine Moles. Affaire à suivre dans ce suspens d'un jeu original de chaises musicales !

CA de l'ASEL

PREMIER FAUX PAS ?

La campagne électorale de mars et juin dernier a été envahie, dans les programmes de la liste qui a remporté les élections de Lalbenque, par un mot qui a beaucoup mobilisé et beaucoup fait rêver durant la crise « yellowgiletiste » (la crise des gilets jaunes), je veux parler de ce mot quasi-miraculeux de « démocratie participative ». Surfant sur cette vague porteuse de suffrages, la liste « IMAGINER LALBENQUE ENSEMBLE » a, à juste titre, rappelé l'urgence de redonner vie à une démocratie qui s'essouffle, en inventant d'autres formes de démocratie et notamment la démocratie participative qui associe les citoyens aux décisions et la démocratie directe par le biais de référendums locaux.

Pétrie de tous les débats électoraux autour de la démocratie, on était en droit d'attendre de la nouvelle municipalité des comportements radicalement nouveaux. Déception le soir du 17 juillet lors du premier conseil municipal où il a fallu déterminer les commissions municipales et les présidents de ces diverses commissions. De grands naïfs, comme moi, avaient rêvé d'un poste d'adjoint attribué à l'opposition. Il n'en a bien sûr rien été. On pouvait en revanche espérer qu'une présidence de commission lui soit attribuée. Les quatre élus n'ont rien obtenu... exactement comme lors de la mandature précédente où toutes les commissions ont été attribuées à l'équipe majoritaire. Et lorsqu'il a fallu nommer les délégués de la commune dans les diverses instances départementales au sein des syndicats mixtes (Parc Régional des Causses du Quercy, Fédération Départementale d'Energies du Lot, Syndicat pour la fourrière animale, Syndicat pour le traitement des déchets, Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot...), là encore, l'espoir était permis de voir un ou deux délégués titulaires choisis parmi les 4

membres de la liste Dolo. Tous les candidats de l'opposition ont été évincés.

Certains... la majorité des gens peut-être... vont trouver normal ce type de fonctionnement où les équipes gagnantes s'accordent tous les postes à responsabilité en laissant à l'opposition quelques miettes ou un os à ronger... pour ne pas paraître trop pingres. C'est exactement cette façon de gouverner qui pose question. Car, avant de se gargariser de démocratie participative, il faudrait déjà bien faire fonctionner la démocratie représentative qui, certes, a porté au pouvoir une des deux listes mais qui a quand même accordé près de la moitié des suffrages à la liste adverse. En 2014, les 4 élus d'opposition représentaient 50 % des électeurs et n'ont eu aucune responsabilité au sein du conseil. En 2020, les 4 élus d'opposition représentent 46 % des électeurs et n'ont pas plus de responsabilité. Cette situation que les élus d'opposition d'autrefois n'ont cessé de dénoncer perdure dans la mandature actuelle malgré les promesses de mettre en place une démocratie différente.

L'intérêt d'accorder des responsabilités à l'équipe qui a perdu a un triple avantage. D'une part, elle donne sens au vote des nombreux électeurs qui ont voté mais dont la liste n'a pas gagné. D'autre part, elle n'humilie pas la liste perdante qui se sent reconnue à part entière en participant à la vie municipale. Et enfin, elle favorise une ambiance de travail constructive en invitant l'opposition à s'associer aux objectifs de la municipalité. Une fois élus, TOUS les conseillers devraient œuvrer pour le meilleur de la commune à condition qu'on accorde une véritable place aux élus d'opposition comme nous n'avons cessé de le réclamer pendant six ans. Et cela, sans enlever à l'opposition, s'il le faut, son droit de

regard critique sur certaines décisions majoritaires prises. Voilà, du point de vue de l'ASEL, comment devrait fonctionner un conseil municipal soucieux de conjuguer le mot « démocratie ».

Croisons les doigts pour que la mise en place des différentes

structures de démocratie participative efface rapidement le sentiment désagréable d'être toujours dans l'ancien monde avec ses vieilles méthodes habituelles de gouvernance.

Daniel Pasquier

LE TOUR DE FRANCE DE PHILIPPE SUDRES

« QUAND LE SOURIRE D'UN ENFANT INVITE UN CONSEILLER MUNICIPAL A UN TOUR DE FRANCE EN SOLITAIRE »

J'entame une nouvelle vie après une carrière de 4 décennies sous le maillot de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE et mon élection au conseil municipal de notre village auquel je suis profondément attaché. Ce village qui a bercé toute ma jeunesse sous le regard bienveillant de mes parents qui tenaient la boucherie « Sudres ».

Mais pas question de lambiner dans cette nouvelle vie ! Aussi je vais me mettre au service de notre village et du tissu associatif avec déjà ce premier projet d'un défi humaniste et solidaire.

Ce projet sera de tenter de boucler « mon » tour de France : plus de 6000 kms à vélo, en 2 mois, avec au fond de ma poche un secret, un credo ... quel est-il ?

Un périple qui s'attache à trouver des moyens de faire connaître, sous les couleurs de l'Occitanie, du département du Lot et de notre village, deux associations destinées aux enfants malades. Les deux associations pour lesquelles je vais faire ce tour de France s'appellent :

« HOPITAL SOURIRE » et « AT EUROPE »
Chaque étape sera l'occasion de faire connaître ces collectifs et plus particulièrement HOPITAL SOURIRE né il y a 25 ans à TOULOUSE sur un modèle fondateur inédit et reproductible.

Ainsi, chacune de mes étapes aura pour objectif de stimuler

la collecte et vulgariser ce concept associatif auprès des proches du milieu hospitalier. Une voie utile pour mettre à disposition des moyens financiers pour nos hôpitaux. Un dispositif de communication est activé avec un site dédié avec le lien ci-dessous :

<https://tourdefrance-hopitalsourire.fr/pages/projet>

Alors n'hésitez pas à venir me rejoindre sur mon site, tant j'aurai besoin de vos encouragements mais surtout de vos soutiens pour nos enfants malades en participant aux cagnottes mises en ligne sur le site où vos dons seront entièrement reversés à chacune des deux associations.

Philippe Sudres



MEME CHEZ NOUS !

On pense ce qu'on veut des mesures prises par le gouvernement pour endiguer la fameuse épidémie. On encourage le port obligatoire du masque ou on trouve au contraire que cette obligation est une vaste « masquerade » ! Chacun est libre d'avoir son opinion sur le sujet. Mais on ne s'attendait pas à voir, dans nos territoires ruraux, ces gestes de petite délinquance que sont les abandons de masques sur les routes, les trottoirs et même jusque dans les arbustes du rond-point devant le magasin Proxi à Lalbenque ! (Voir la photo). Si ce phénomène d'incivilité a lieu à Lalbenque, qu'en est-il dans les villes et grandes métropoles ? Combien de millions ou de milliards de masques vont se retrouver dans les décharges ou, pire encore, dans les mers et océans où ils pourront protéger du virus les poissons et autres mammifères marins !!!



Dans un autre registre... mais toujours sur le sujet de la délinquance... on ne peut pas passer sous silence le saccage d'un travail réalisé par les bénévoles des « 1000 mains à la pâte » le 7 octobre 2017. Ce jour-là, au croisement de la route d'Escamps et du chemin de Saint-Jacques, une équipe de courageux, sous la houlette de Jack Luce, avaient passé la journée à créer de toutes pièces un très joli banc tout en pierres sèches pour permettre aux pèlerins de se reposer avant de reprendre la route. Une vraie réussite saluée par tous à cause de la beauté de ce petit patrimoine original. (Voir la photo). Et puis, au cours du printemps dernier, quelqu'un (ou quelques-uns), ayant probablement besoin de belles et larges pierres plates pour son usage privé, est tout simplement venu voler nuitamment ces dalles qui faisaient la beauté du banc. Résultat : il ne reste désormais de ce banc qu'un vulgaire tas de cailloux. (Voir la photo) . Et de nouveau, des bénévoles vont devoir retrouver de belles et épaisses pierres plates et passer des heures de travail à refaire ce banc à l'identique. Comment on appelle déjà ce genre d'individus ? Des délinquants ? Non, des salopards !



MILLE MAINS A LA PATE

Samedi 3 octobre prochain, sixième édition de l'opération « **Mille mains à la pâte** ». Malgré les règles sanitaires en vigueur, les 24 membres du conseil d'administration qui organisent annuellement ces journées de bénévolat sur le Chemin de Saint-Jacques ont décidé d'accueillir de nouveau tous les bénévoles qui souhaitent, comme chaque année, participer à cette belle aventure. L'accueil du matin à la salle des fêtes de Varaire sera allégé et le traditionnel goûter de clôture de la journée sera tout simplement annulé pour diminuer les risques de contamination éventuelle. Que cela n'empêche pas chaque équipe de travail de fêter à sa façon (petit goûter en commun ou verre de l'amitié sur le che-

min...) la fin de la dure journée de labeur !

Que ces nouvelles dispositions ne fassent fuir personne ! Soyons nombreux à l'entretien de ce chemin chaque année de plus en plus beau et chaque année admiré par les milliers de pèlerins qui l'empruntent.

Des bulletins se trouvent dans toutes les mairies, les commerces et les deux offices de tourisme de Lalbenque et de Limogne. Si certains se sentent des compétences pour être « responsables de chantier », qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître à l'adresse mail de l'association : contact@1000mains.org ou au 06 43 71 35 03.

**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL - Mairie de Lalbenque

46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel46.fr> Tel. 05 65 31 75 91

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal - Alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus abonnement à la Caselle Enchênée).

Individuel: 15 euros Pour un couple 25 euros

NOM :

PRENOM :